

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AVRIL 2019

Edité : le 07 mai 2019

« Le texte complet de chaque acte publié dans le recueil pourra être consulté à la Communauté de Communes Loire et Semène »

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE

AVRIL 2019

I. DELIBERATIONS :

Aucune délibération sur cette période.

II. DECISIONS DU PRESIDENT :

Décision n°20190402_P_044 du 02 avril 2019 concernant la signature d'une convention avec le camping « La Chicanette » relative à l'organisation d'un camp jeunesse pour l'hébergement d'un groupe d'enfants du territoire âgés de 12 à 14 ans et 5 animateurs,

Décision n°20190402_P_045 du 02 avril 2019 concernant la signature d'une convention avec « le site du Pont du Gard » pour l'organisation d'une visite du Pont du Gard avec un groupe de 28 à 32 enfants du territoire âgés de 12 à 14 ans et 5 animateurs,

Décision n°20190404_P_046 du 04 avril 2019 concernant la signature d'une convention pour 7 séances d'initiation à la danse, avec « L DANSE » en faveur des parents et enfants du territoire dans le cadre du projet REAAP,

Décision n°20190404_P_047 du 04 avril 2019 concernant la signature d'une convention de formation professionnelle avec Les CEMEA pour l'organisation d'une formation BAFA – Session d'Approfondissement,

Décision n°20190405_P_048 du 05 avril 2019 concernant la signature d'un contrat d'emprunt de 400 000,00 € avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour le BA Régie Assainissement,

Décision n°20190408_P_049 du 08 avril 2019 concernant la signature d'un contrat d'engagement d'artistes du spectacle avec « La compagnie Shangai » pour le spectacle « Le Bal » en faveur des enfants âgés de 3 à 5 ans de l'accueil de Loisirs Les Galarés,

Décision n°20190408_P_050 du 08 avril 2019 concernant la signature d'une convention pour une séance d'animation avec Claire COMBIER en faveur des enfants de la crèche CroqMalice dans le cadre de la fête familiale,

Décision n°20190409_P_051 du 09 avril 2019 concernant la signature d'une convention avec Jean Luc FOURNIER « Traces de Rêves » pour une activité Sulkys et Cani-randonnée en faveur des enfants de l'accueil de Loisirs « des Galarés »,

Décision n°20190416_P_52 du 16 avril 2019 concernant la signature d'une convention d'honoraires pour la division et le bornage des parcelles E-251, 649, 650 et 651 pour régularisation de la nouvelle emprise du bassin de rétention de la ZA des Portes du Velay,

Décision n°20190429_P_53 du 29 avril 2019 concernant la signature d'un contrat de maintenance pour le certificat SSL pour les serveurs informatiques,

Décision n°20190429_P_54 du 29 avril 2019 concernant la signature d'une proposition financière d'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau potable,

Décision n°20190430_P_055 du 30 avril 2019 concernant la signature d'une convention de formation professionnelle avec Les FRANCAS pour l'organisation d'une formation BAFD – Formation Générale,

Décision n°20190430_P_056 du 30 avril 2019 concernant la signature d'une convention de prestation avec « La Ludothèque RICOCHET » pour les enfants de la crèche « Les Matrus » à Saint-Didier-en-Velay,

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVESUR SEMENE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

III. DECISIONS DU BUREAU :

Décision n° 20190409_B_031 du 09 avril 2019 concernant la signature de la convention à passer avec la SAFER pour le Logiciel Vigifoncier,

Décision n° 20190409_B_032 du 09 avril 2019 concernant l'aide financière à la SARL VIVAL – Mme SEUX de La Séauve-sur-Semène dans le cadre du Fonds d'Intervention Local Loire Semène,

Décision n° 20190409_B_033 du 09 avril 2019 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Loire, dans le cadre du Contrat de rivière Ondaine Lizeron – opération Sambalou,

Décision n° 20190409_B_034 du 09 avril 2019 concernant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre du Contrat de rivière Ondaine Lizeron – opération Sambalou,

Décision n° 20190409_B_035 du 09 avril 2019 concernant l'attribution des marchés de travaux pour le Site d'Escalade de Saint Ferréol d'Auroure,

Décision n° 20190423_B_036 du 23 avril 2019 concernant la signature d'une convention de mise à disposition de Mme Marie-Claire CARLAT à passer avec la Mairie de Saint Just Malmont,

Décision n° 20190423_B_037 du 23 avril 2019 concernant la signature du renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à passer avec la SAS Médiapost sur la Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon,

Décision n° 20190423_B_038 du 23 avril 2019 concernant la signature de la convention précaire d'occupation (bail) à passer avec la SAS OPTIMA Régulation sur la Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon,

Décision n° 20190423_B_039 du 23 avril 2019 concernant l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) - Lancement de la consultation – Autorisation donnée au Président de signer les marchés dans le cadre du Programme Voiries 2019,

Décision n° 20190423_B_040 du 23 avril 2019 concernant la signature de la convention de partenariat à passer avec l'Office des Sports Aurécois dans le cadre de La Semaine du Sport,

Décision n° 20190423_B_041 du 23 avril 2019 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) Auvergne Rhône-Alpes pour le projet « L'égalité entre les femmes et les hommes »

Décision n° 20190423_B_042 du 23 avril 2019 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) dans le cadre de l'organisation d'une soirée débat / cocktail sans alcool afin de lutter contre les conduites addictives chez les jeunes,

IV. ARRETES :

Aucun arrêté non nominatif sur cette période.